

panorapresse.ouest-france.fr

Salut nazi : l'université de Caen porte plainte

~3 minutes

Salut nazi à l'université de Caen : la direction de la faculté porte plainte



L'université de Caen a déposé plainte après avoir eu connaissance d'une photo montrant un étudiant en histoire réalisant un salut nazi. | Martin ROCHE / Ouest-France

L'université de Caen ([Calvados](#)) a déposé plainte contre un étudiant en histoire photographié le bras tendu, dans un geste identifié comme un salut nazi. Deux enquêtes sont en cours : l'une interne, l'autre pénale.

C'est une photo que le syndicat étudiant indépendant [Union Pirate](#) a postée sur les réseaux sociaux, dimanche 7 décembre 2025. Elle date de novembre 2024 et l'on y voit un jeune homme, visage flouté, tendre le bras dans un geste que l'on identifie comme un salut nazi.

Selon le syndicat, la scène aurait été captée dans le local de l'association étudiante d'histoire, à l'université de Caen ([Calvados](#)), à laquelle est affilié le garçon incriminé.

Un conseil de discipline à venir

Des informations que confirme la direction de la faculté. « C'est bien un étudiant inscrit en première année d'histoire, au moment des faits, qui est sur la photo », indique le service communication de l'établissement.

Dès mardi 9 décembre, une plainte a été déposée au pénal et une enquête administrative a été

ouverte.

« L'étudiant sera convoqué devant un conseil disciplinaire au cours des semaines à venir », poursuit le service communication. « Un délai est nécessaire afin de recueillir le maximum d'informations avant de prendre une décision. »

Une enquête est en cours

L'étudiant photographié est donc autorisé à poursuivre son cursus, même si, au terme des investigations menées par l'université, son exclusion peut être prononcée.

Joël Garrigue, procureur de la République du tribunal judiciaire de [Caen](#), confirme de son côté que « la justice a été saisie et une enquête est en cours ».

Si d'autres faits de ce genre ont déjà été signalés auprès de la direction de l'université, « c'est la première fois qu'ils concernent l'un de nos étudiants », précise le service communication.

[Une première affaire](#), en février dernier, « mettait en cause un élève d'une école d'ingénieur privée et n'était donc pas de notre ressort ». [Quant au deuxième signalement](#), transmis au mois de juin, « il s'est avéré qu'un étudiant de l'université avait été accusé à tort. L'auteur de ce geste n'avait pas pu être identifié. »